

S.V.V TURPIN (Frais volontaires 20% TTC)

Pierre TURPIN Commissaire-Preneur Judiciaire (Frais 14,40 % TTC)

6 rue Georges Clémenceau, 23000 GUÉRET - ^[L]_[SEP]Tél. 05.55.52.83.62 Fax. 05.55.52.83.62 E-mail : turpin.encheres@wanadoo.fr

ORDRE D'ACHAT

VENTE DU

Nom : Prénom.....n° tél :.....

Adresse :.....

.....^[L]_[SEP]Code Postal :.....

N° TVA : Email :.....

1/ Donne mandat à Maître Turpin ou à ses collaborateurs :

D'acquérir pour mon compte les objets suivants dans la limite indiquée frais de vente non compris.

de m'appeler au téléphone pour participer à la vente des lots suivants

N°	Désignation	Enchère maximum hors frais

2/ Je suis d'ores et déjà preneur de chaque lot indiqué au minimum de son estimation et donne également mandat de l'acquérir pour mon compte notamment au cas où je ne pourrais être joint au moment du passage du lot.^[L]_[SEP]3/ Ci-joint, chèque de garantie, coordonnées bancaires et numéros de deux papiers d'identité, Kbis.^[L]_[SEP]4/ J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Ventes ci dessous et les accepte.

Signature/cachet de l'entreprise

S.V.V TURPIN (Frais volontaires 20% TTC)

Pierre TURPIN Commissaire-Preneur Judiciaire (Frais 14,40 % TTC)

6 rue Georges Clémenceau, 23000 GUÉRET - ^[L]_[SEP]Tél. 05.55.52.83.62 Fax. 05.55.52.83.62 E-mail : turpin.encheres@wanadoo.fr

BID FORM

AUCTION DATE

Bidder's name : First name.....Phone
:..... Adress :.....
Zip Code :.....^[L]_[SEP]Country :.....

VAT : Email :.....

1/ Donne mandat à Maître Turpin ou à ses collaborateurs :

- asks Maître Turpin or his colleagues ^[L]_[SEP]To purchase on my behalf items listed below
- To call me to bid on items listed

N°	Description	Maximum bid without taxes

2/ I confirm that I want to purchase the lot for its low estimate in case the auction house didn't reach me on the phone.^[L]_[SEP]3/ Enclose dis a copy of my identity and my bank reference.^[L]_[SEP]4/ I have read and agreed the buyer's general conditions.

Signature/stamp

Pierre TURPIN Commissaire-priseur judiciaire et SARL
TURPIN Société de Vente Volontaire de meubles aux
enchères publiques

Conditions Générales de ventes

Avant d'enchérir lors de l'une de nos ventes, merci de prendre connaissance de nos conditions générales d'achat

TURPIN est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi 2011-850 du 20 juillet 2011 et un office de commissaire priseur judiciaire. En ces qualités Maître Turpin agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre Maître Turpin et la SVV Turpin. L'étude Turpin et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat.

1 - Le bien mis en vente

A. Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des détails sur l'état des lots.

B. Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Maître Turpin (ou ses collaborateurs) de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer une preuve ou garantie quelconque.

C. Les indications données par Maître Turpin (ou ses collaborateurs) sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert pendant les expositions préalables aux ventes.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé.

D. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tout autre défaut.

E. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

2 - La vente

A. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

B. Maître Turpin se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour de justes motifs.

C. Toute personne dernier enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

D. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable à la vente de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Maître Turpin (ou ses collaborateurs).

E. Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Maître Turpin (ou ses collaborateurs) pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. L'étude Turpin ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. Aucune enchère téléphonique ne sera prise en considération pour les lots dont l'estimation est inférieure à 150 €.

F. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Maître Turpin (ou ses collaborateurs) aura acceptées. Si Maître Turpin (ou ses collaborateurs) reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. Maître Turpin ou la Société de vente Turpin ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

G. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se réserve le droit d'exiger pour certains ordres d'achat et enchères par téléphone des acheteurs, avant la vente, une lettre accreditive de leur banque pour une valeur supérieure ou égale à l'estimation basse du lot sur lequel ils ont l'intention d'enchérir. Cette lettre accreditive devra être transmise à l'étude au plus tard deux jours avant la vente.

H. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se réserve le droit de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

I. En cas de contestation Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se réserve le droit de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

J. La conjonction du coup de marteau qui matérialise la fin des enchères et le prononcé du mot « Adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

2- B : Vente en live

A. Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Maître Turpin (ou ses collaborateurs) tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

B. Ordres d'achat secrets via interencheres.com

Maître Turpin (ou ses collaborateurs) n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire en ligne ou via un ordre d'achat secret, vous autorisez Maître Turpin (ou ses collaborateurs) si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR HT par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels. [OVV et SCP] ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Maître Turpin (ou ses collaborateurs) ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peut être tenu pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

3 - L'exécution de la vente

A. En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions suivantes :

- 20% TTC pour les ventes volontaires
- 14.40% TTC pour les ventes judiciaires

B. Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE dans un délai d'une semaine suivant la vente.

C. Un adjudicataire CEE justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

D. Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

E. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1000 € frais et taxes pour les ressortissants français, jusqu'à 15000 € frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité,

- par chèque ou virement bancaire,

- par carte bancaire.

Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se réserve le droit d'imposer à l'acquéreur un moyen de paiement.

La délivrance de l'objet sera différée au jour de la certitude de l'effectivité du paiement.

F. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) sera autorisée à reproduire sur le procès verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fourni l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

G. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès l'étude Turpin dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Maître Turpin dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

4 - Les incidents de la vente

A. Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

B. A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ;

C. À défaut de paiement de l'intégralité du bordereau, dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit.

D. L'étude Turpin et la SVV Turpin se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
- L'étude Turpin et la SVV Turpin se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Maître Turpin (ou ses collaborateurs) se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

5 - Retrait des lots et transport

A. Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

B. L'expédition des lots (hors meubles) peut être assurée par voie postale (mais n'est en aucun cas une obligation), uniquement si la nature du lot le permet et suivant l'appréciation de Maître Turpin ou ses collaborateurs.

Sont exclus : les services de vaisselle et de verrerie, objets trop lourds, volumineux ou trop fragiles.

-Le coût du transport et de l'emballage des biens achetés est à la charge de l'acquéreur.

- L'étude Turpin et la SVV Turpin décline toute responsabilité une fois d'adjudication prononcée, la vente opérant transfert de propriété, notamment en cas de dommage.

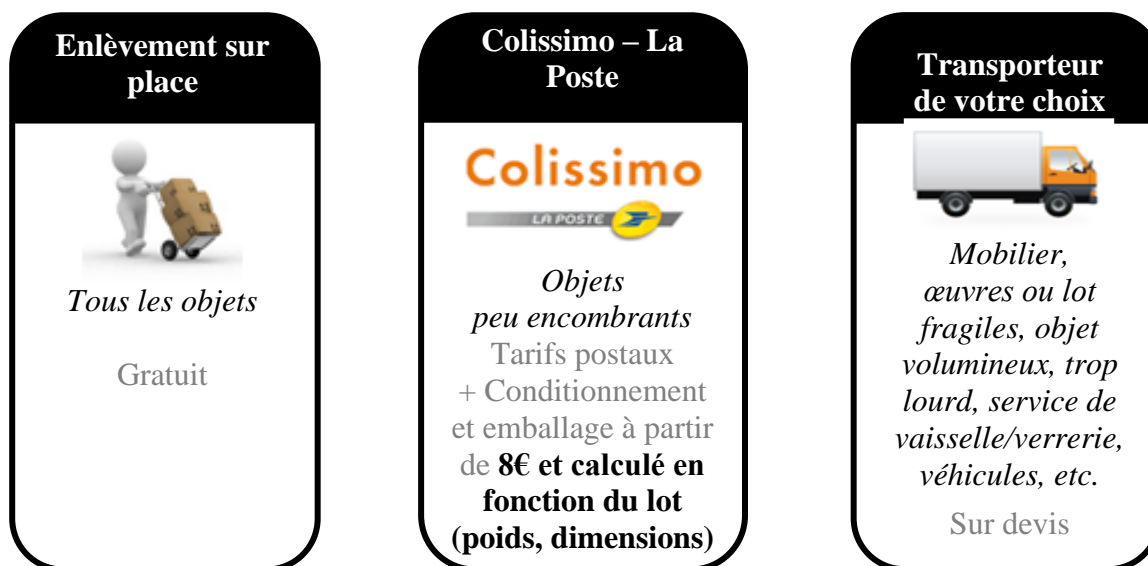
- L'étude Turpin et la SVV Turpin peut refuser l'expédition d'objets.

- Il appartient à l'acquéreur de se rapprocher de l'étude Turpin et/ou de la SVV Turpin pour l'informer de son souhait, des modalités et du coût d'expédition.

C. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Maître Turpin et/ou la SVV Turpin dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de son assureur serait avérée insuffisante.

5 - B : Modalités d'expédition

Contact : Officier de Vente Volontaire : Maître Pierre TURPIN ; secrétariat/comptabilité : Muriel WAGENAAR



Comment estimer vos frais d'expédition ?

Les objets présentés en ventes publiques n'ont pas de dimensions normalisées, ils demandent donc chacun une estimation particulière de leurs frais d'expédition. Les plus courants sont envoyés par la messagerie COLISSIMO recommandé avec assurance (max 1000€) (valeur déclarée si possible 5000€) mais ceux qui nécessitent plus d'attention ou qui sont plus encombrants requièrent de passer par un transporteur spécialisé. *(Voir page suivante)*

La maison de ventes prend soin de vos objets

Afin de protéger vos objets avant leur transport, notre maison de ventes met en place un emballage ou un conditionnement spécifique, **uniquement pour les envois en colissimo**. **La maison de vente n'assure pas l'emballage quand il s'agit d'un enlèvement par transporteur. C'est à ce dernier de prévoir l'emballage.** Pour répondre à vos attentes et continuer à proposer un service de qualité, **pour les envois en colissimo ce service est facturé et varie en fonction de(s) l'objet(s) à emballer, en sus du coût d'affranchissement.**

Attention : Au moment où le marteau tombe, l'acheteur devient le propriétaire de l'objet même s'il n'a pas encore réglé son achat ni même pris possession de son lot. Il y a transfert de propriété et par là même transfert des risques. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'assurer vos objets pendant leur transport.

Enlèvement obligatoire et délais d'expéditions

Dès lors que vous aurez réglé votre bordereau et convenu des modalités d'expédition, vos lots vous seront généralement envoyés dans un délai de 15 jours maximum (sauf cas de force majeure ou congés) en fonction de la complexité du transport.

Attention, vous êtes responsable de l'enlèvement de vos objets après la vente. La maison de ventes ne peut pas se substituer à un garde meuble.

Des spécialités pour lesquelles il est délicat d'envisager une expédition

Les objets d'art demandent une manipulation attentive et il n'est pas possible d'envisager une expédition par messagerie dans tous les cas de figure. Pour certaines spécialités exposées à la casse, la maison de vente est susceptible de vous demander de signer une décharge de responsabilité ou de souscrire à une assurance



Attention ! Pour des raisons de fragilité, les lots des spécialités suivantes ne sont généralement pas expédiés : service de table, service de verres, objets en porcelaine fine, cristal, verre fin. N'hésitez pas à demander au préalable si l'expédition est possible où s'il est nécessaire de demander à un transporteur.

Pour un enlèvement sur place ou un devis d'expédition vous trouverez ci-après une liste non exhaustive de transporteurs :

-Transport MAURAN : 06.61.14.08.48 / 05.53.64.70.57 – transport.mauran@gmail.com - PARIS/ BORDEAUX/ TOULOUSE

-Transport GLTR : 06.48.86.68.60 – transport-gltr@outlook.fr -51260 BAGNEUX

-MAGIC TRANS EXPRESS (20km de chez nous): 06 85 42 17 65 – jnlefort@hotmail.fr transport national ou régional.

-MCTD: 05.55.62.97.71 (15 kms de chez nous); FRANCE ENTIERE

-MBE Clermont Ferrand (63) : 04 73 93 76 52 – mbe004sdv@mbefrance.fr

-Transport Pierre Jean BOUTIN / 06.80.13.53.86 transports délicats de meubles anciens, tableaux, objets d'art, sculpture – FRANCE et BENELUX

PONTEILLA TRANSPORTS / 0666 404 749 – 0668 804 749 – ptds66@gmail.com - France entière, Espagne et Italie)

-Pierre Olivier RINALDI : 06.80.60.11.09 – porinaldi@yahoo.fr FRANCE ENTIERE ET ETRANGER

Vous pouvez également réaliser votre **propre devis de transport** sur uShip.com, la place de marché des transporteurs

6 - Prémption de l'État français

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. Maître Turpin et/ou la SVV Turpin ne pourra être tenue pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

7 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Maître Turpin et/ou la SVV Turpin est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue papier et sur internet. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. En outre Maître Turpin et/ou la SVV Turpin dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

8 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 - Compétences législative et juridictionnelle.

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Guéret (France).